Image not found or type unknown

Divorce et sortie du territoire

Par **vdedier**, le **12/11/2016** à **22:35**

Bonjour,
Je viens d apprendre par une confidence de ma fille que ma futur ex-femme a réservé les deux semaines des vacances de février au Portugal. Au préalable, madame m a demandé par l intermédiaire de son avocat, mon approbation pour que je renonce a mon droit pour les vacances de février en contre partie, elle renonce a son droit pour celle d avril. La réponse va lui être faite par mon avocat dans le début de la semaine prochaine.
La question que je me pose, a-t-elle le droit de sortir du territoire français pendant une instance de divorce?

Merci pour votre réponse et bonne nuit.

Par **morobar**, le **13/11/2016** à **09:37**

Bonjour,
Elle peut même se rendre sur la planète mars sans votre autorisation.
Si vous soupçonnez un départ définitif en amenant les enfants, vous sollicitez auprès du JAF une Interdiction de Sortie du Territoire concernant vos enfants.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés